

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
25 juin 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 21 juin 2004, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Irlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration relative à la Guinée équatoriale que la présidence de l'Union européenne a faite au nom de l'Union le 17 juin 2004 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Irlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Richard **Ryan**



**Annexe de la lettre datée du 21 juin 2004 que le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée au Secrétaire général**

[Original : anglais, espagnol et français]

**Déclaration sur la Guinée équatoriale faite le 17 juin 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union**

L'Union européenne se félicite de la mise en place prochaine du nouveau parlement de la Guinée équatoriale, à la suite des élections législatives et municipales tenues le 25 avril 2004. Elle estime que le processus qui a conduit à l'ouverture de la nouvelle législature présente des aspects à la fois positifs et négatifs, auxquels le nouveau gouvernement devra être attentif à l'avenir.

L'Union européenne considère que la campagne électorale s'est déroulée d'une manière pacifique et a permis aux partis politiques de mener leurs activités dans un climat de relative normalité. Elle salue la décision du Gouvernement d'instaurer l'emploi d'urnes transparentes. Néanmoins, les observateurs du Parlement espagnol présents dans le pays ont relevé d'importantes irrégularités qui ont faussé le processus électoral, en contradiction avec les accords intervenus en août 2003, à Mbini, entre le Gouvernement et l'opposition démocratique.

En conséquence, tout en constatant certains progrès dans le processus de transition vers la démocratie, l'Union européenne estime que les élections n'ont pas permis de constituer un parlement qui soit le reflet de la diversité politique de la société équato-guinéenne, l'opposition n'ayant pas été correctement représentée aux élections.

L'Union européenne tient à saluer la participation de l'opposition, qui ne sera représentée au nouveau parlement que par deux députés ayant finalement décidé d'accepter les deux sièges attribués en fonction des résultats officiels.

Dans ce contexte, l'Union européenne demande aux autorités équato-guinéennes de faire en sorte que cette opposition puisse participer aux sessions parlementaires en y exerçant ses libertés et ses droits et qu'elle dispose des moyens matériels nécessaires. L'Union européenne considère également que l'opposition devrait avoir un accès libre et substantiel aux médias publics, de manière à pouvoir informer l'ensemble de la population de ses activités.

L'Union européenne espère que le parlement sera en mesure d'exercer son rôle de contrôle sur le pouvoir exécutif et qu'il contribuera à mettre en œuvre un programme de bonne gouvernance économique, de répartition équitable des richesses nationales et de gestion saine et transparente des revenus pétroliers, dans l'intérêt d'une politique de développement durable qui profite à l'ensemble de la population équato-guinéenne.

Enfin, l'Union européenne exprime sa volonté de coopérer avec le Gouvernement de la Guinée équatoriale afin de promouvoir une transition vers une pleine démocratie dans le respect des droits et des libertés fondamentaux. Elle se félicite de la lettre du Gouvernement guinéen du 14 avril invitant la Commission à mener une mission en Guinée équatoriale pour examiner ces questions. Le programme indicatif national pour le neuvième Fonds européen de développement

ne sera signé que si les autorités guinéennes se montrent disposées à observer ces principes d'une manière qui soit acceptée au niveau international.

La Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays candidats, l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

---